



Commune de Marly

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2019 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Sylvain GRANDJEAN, Président

PRESENCES : Conseil général : 44
: Conseil communal : 8

EXCUSES : MM. Gilbert D'ALESSANDRO (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR),
Daniel MOLLARD (PS), Luigi RIO (PS) et Christian RISSE (indépendant)
M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic

ABSENT : M. Dimitri MAGES (UDC)

SECRETAIRE : M. Nicolas GEX

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019
2. Budget 2020
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement (message 05-19)
 - Examen du budget de fonctionnement
 - Examen et adoption du budget d'investissement (messages 06-19 à 18-19)
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement
3. Plan financier 2020-2024
4. Désignation de l'organe de révision des comptes
5. Transmission numérique des documents de séance aux membres du Conseil général
6. Informations sur la Convention sur les infrastructures du périmètre du Marly Innovation Center
7. Informations sur le processus de fusion du Grand Fribourg
8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
9. Présentation du PITSC et de la coordination du projet Accueil
10. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Se disant quelque peu nerveux mais surtout très honoré, M. Sylvain GRANDJEAN est heureux d'ouvrir sa première séance du Conseil général en qualité de Président. **Introduction**

Il souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à MM. Nicolas GEX, Ludovic DOUGOUD, Christophe KOERSGEN, au public et aux représentants de la presse.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle. M. GRANDJEAN annonce que la liste des présences circule pour signature.

M. Sylvain GRANDJEAN précise que M. Jacques DEGLISE (PDC), membre du Bureau, est remplacé par son suppléant, M. Bertrand EMMENEGGER (PDC).

Le Président souhaite enfin la bienvenue à M. Moncef AMARI (PVL), nouveau Conseiller général, qui succède à M. Nicolas PENSEYRES, démissionnaire. M. AMARI a été assermenté par M. le Préfet et peut donc siéger valablement. M. GRANDJEAN félicite M. AMARI pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir et plein succès dans l'accomplissement de son mandat au sein de ce Conseil. Il informe encore que l'administration communale a reçu le 2 décembre 2019 la démission de M. Christian RISSE (indépendant) de sa fonction de Conseiller général, avec effet immédiat. La procédure pour son remplacement est en cours selon la règle des viennent-ensuite sur la liste PLR.

Pour la séance de ce soir, M. Sylvain GRANDJEAN excuse l'absence de MM. Gilbert D'ALESSANDRO (PS), Jean-Claude DE REYNIER (PLR), Daniel MOLLARD (PS), Luigi RIO (PS) et Christian RISSE (indépendant), et, pour le Conseil communal, de M. Eric ROMANENS, Vice-Syndic. M. Dimitri MAGES (UDC) est absent.

Compte tenu de l'ordre du jour chargé, M. Sylvain GRANDJEAN propose, selon l'avancement des débats, de repousser au besoin les points 6 et 7 à la semaine prochaine. Sans autres remarques ou propositions de l'assemblée, le Président en déduit que l'ordre du jour possiblement modifié est adopté. **Décision**

1. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

Le Président constate que le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 ne suscite aucune remarque.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à Mme Martine Bozier et à M. Nicolas Gex pour sa rédaction. **Décision**

2. Budgets 2020

Selon l'article 32, alinéa 5 du règlement du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit, rappelle le Président, en constatant qu'aucune demande de renvoi des budgets 2020 n'est formulée.

➤ **Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement** **Intervention du Conseil communal**

M. Jean-Pierre OERTIG piétine d'impatience pour résumer ce budget 2020. Il est tenté de dire que le Conseil communal peut « enfin » présenter un budget non seulement équilibré, mais bénéficiaire. Voici les éléments qui méritent d'être mis en évidence :

Budget de fonctionnement 2020 *Highlight's*

- Bénéfice CHF 302'925
- Dernier budget bénéficiaire en 2012 !
- Par rapport au budget 2019 (*hors imputations internes*) :
 - Progression des charges 1 % (+380'205)
 - Charges totales par nature du personnel +1,8 %
 - Progression des recettes 5,7 % (+2'055'770)
- Amélioration sensible impôts :
 - Personnes physiques +610'000
 - Personnes morales +1'215'000



Au sujet de l'amélioration des impôts des personnes physiques, M. OERTIG précise qu'elle est due à la réforme fiscale, et notamment à l'imposition des dividendes qui est passé de 50 à 70%, ce qui représente environ 100'000 francs. Pour ce qui concerne les personnes morales, M. OERTIG annonce un bond de 1'215'000 francs par rapport au budget 2019.

Il commente le slide suivant :

Impôts

- ✓ Réforme fiscale très favorable pour commune de Marly
- ✓ Principe de prudence appliqué
- ✓ Perspectives 2021 – 2022 plutôt intéressantes (*nouveaux quartiers Moraty / MIC / Parce des Falaises*)
- ✓ Garder le cap et la rigueur au niveau des charges de fonctionnement

Comme il l'avait déjà annoncé, et selon les prospections qui étaient annoncées par le Service cantonal des contributions (SCC), M. OERTIG déclare que la réforme fiscale est très favorable à la commune de Marly, à l'instar de 5 ou 6 communes qui en bénéficient. Cependant, la majorité des communes auront des pertes au niveau des rentrées fiscales pour les personnes morales.

M. OERTIG indique que le SCC a demandé aux communes de majorer, que ce soit pour les personnes physiques mais surtout pour les personnes morales, les pourcentages notamment pour le bénéfice de +28%. Le SCC recommandait, à partir de la statistique fiscale 2017, de prendre en compte, pour les personnes morales, un taux de +2,2% par année et pour trois ans. Prudente, la commune de Marly a appliqué un taux de 1% pour ne pas grossir ce chiffre qui est déjà important. Ce même principe de prudence a été appliqué pour le résultat, puisque le SCC recommandait un taux de 170%, alors que Marly s'est contenté de 140%, pour arriver au montant de 1'215'000 francs. M. OERTIG précise que les perspectives fiscales pour 2021-2022 sont plutôt intéressantes, au regard des nouveaux quartiers d'habitation (Moraty, MIC, Parc des Falaises). Il faut cependant garder le cap et la rigueur au niveau des charges de fonctionnement.

M. OERTIG présente le résumé du budget de fonctionnement, avec imputations internes :

Charges	42'160'110
Produits	42'463'035
Excédent de produits	302'925

puis le résumé du budget de fonctionnement, hors imputations internes :

Charges	37'610'000
Produits	37'912'925
Excédent de produits	302'925

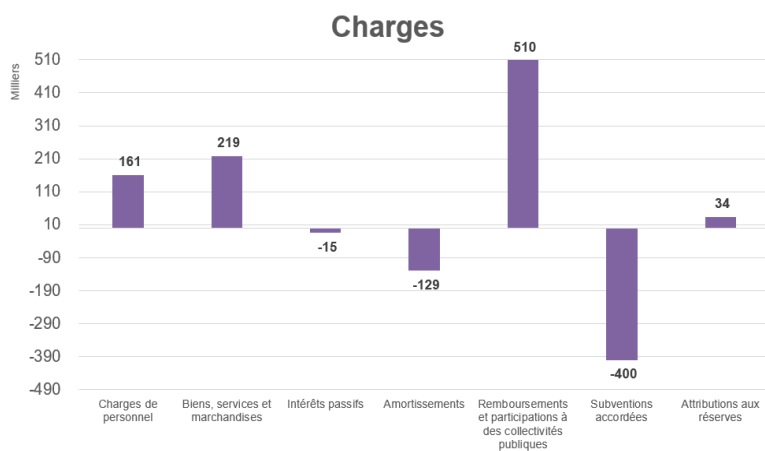
Imputations internes : transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts

Selon M. OERTIG, il est toujours utile de faire la comparaison suivante, hors imputations internes :

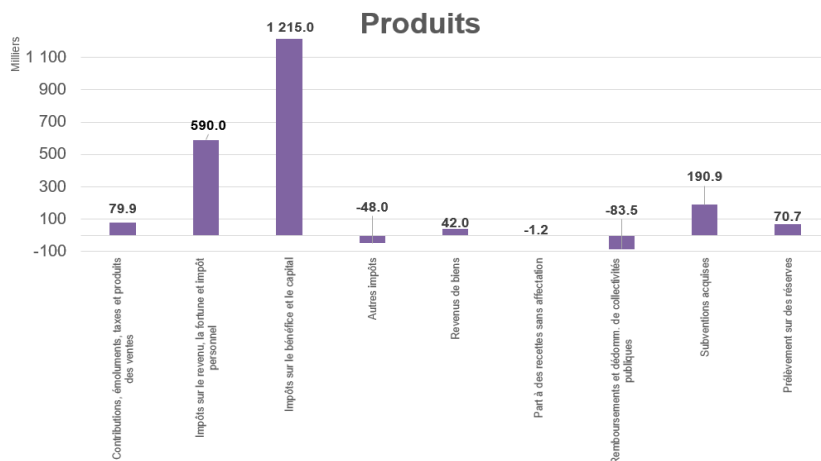
<i>Hors imputations internes (4'419'230 en 2019, 4'550'110 en 2020) 390 et 490 = transferts internes destinés à améliorer la transparence des coûts</i>			
	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
Total des charges	35'545'426	37'229'795	37'610'000
Total des produits	34'664'691	35'857'155	37'912'925
Résultats	-880'735	-1'372'640	302'925
Taux de dépassement des produits par les charges	2.54 %	3.83 %	-0.80 %

Comme il le disait précédemment, M. OERTIG répète que les perspectives sont intéressantes. Des estimations poussées ont été menées par M. Dupont, chef du service des finances, par rapport aux produits et notamment aux impôts. Il en ressort que les comptes 2019 ne présenteront certainement pas une perte de la même envergure, mais qu'ils seront peut-être proche de l'équilibre. M. OERTIG constate tout de même qu'un processus s'est mis en place au niveau des comptes qui devraient être plus favorables ces prochaines années.

M. OERTIG commente les écarts principaux entre le budget 2020 et le budget 2019, pour ce qui est des charges, qui s'établissent ainsi :

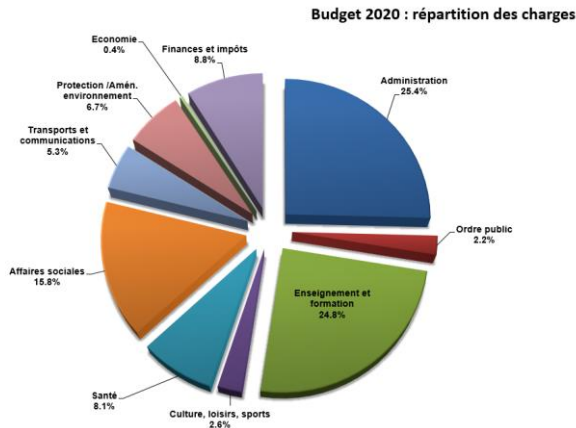


Il poursuit avec les produits :

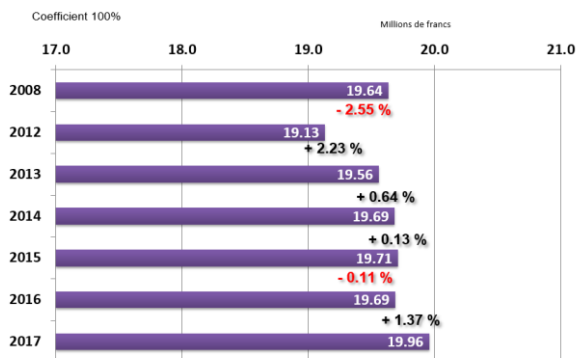


M. OERTIG indique que Marly bénéficie encore d'une péréquation intéressante, mais qui diminuera certainement d'ici 2022-2023 en raison de l'augmentation des produits.

M. OERTIG présente la répartition des charges du budget 2020 :

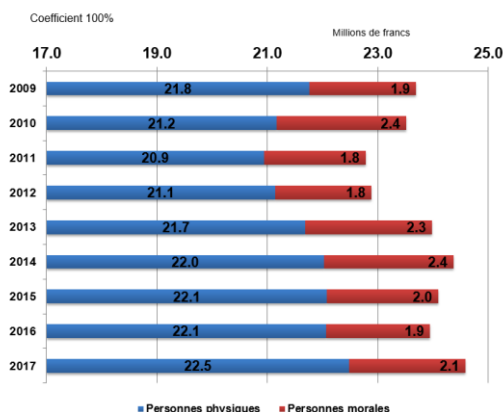


En constatant que cette répartition n'évolue pas beaucoup d'année en année, M. OERTIG présente l'évolution du rendement de l'impôt sur le revenu, qui est la suivante :



Sur la base des statistiques cantonales de 2017, M. OERTIG souligne que Marly a stagné au niveau du revenu jusqu'en 2015. Entre 2016 et 2017, il y a eu un bond de 1,4% ; cette croissance incite à croire que le trend va être positif ces prochaines années.

L'évolution du rendement total des impôts ordinaires est la suivante :



M. OERTIG voit que la part de Marly progresse, ce qui est encourageant et laisse supposer une belle embellie ces prochaines années.

Il poursuit avec le résumé du budget des investissements 2020, qui se présente ainsi :

Dépenses	19'755'285
Dont messages déjà votés, reports	15'190'285
Messages 2020 à approuver	4'565'000
Recettes	246'000
Investissements nets	19'509'285

Sur le plan des investissements proposés, le détail est le suivant :

<i>Investissements nets : en milliers de francs</i>	Budget 2020 Total	Dont nouveaux investissements 2020 - soumis vote
Administration	146'400	-
Ordre public	-	-
Enseignement et formation	1'911'735	275'000
Culture, loisirs, sports	52'295	-
Santé	-	-
Affaires sociales	158'000	82'000
Transports et communications	8'570'705	925'000
Protection et aménagement environnement	6'546'210	1'260'000
Economie	-	-
Finances et impôts	2'123'940	2'023'000
Investissements nets	19'509'285	4'565'000

Pour terminer, M. OERTIG résume les investissements principaux 2020 :

- Investissements principaux**
- ✓ Acquisition de terrain à Corbaroche – Fr. 1'950'000.-
 - ✓ Mise en séparatif de conduites – Fr. 1'100'000.-
 - ✓ Réfection routes communales – Fr. 410'000.-
 - ✓ Rénovation bâtiments scolaires & communaux – Fr. 300'000.-
 - ✓ Concept modération de trafic – Fr. 270'000.-
 - ✓ Aménagement place du village – Fr. 125'000.-
 - ✓ Programme KISS pour service social – Fr. 82'000.-

Mme Séverine LAGO présente le rapport de la Commission financière sur ce message 05-19 :

Préavis de la Commission financière

« Préambule

En date du 19.11.2019, la Commission financière a pu s'entretenir avec le Conseil communal sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2020. Elle a en outre analysé avec attention les indicateurs financiers relatifs à la Commune reçus du Service des communes.

Budget de fonctionnement 2020

La Commission relève en particulier :

- Le budget de fonctionnement se solde avec un bénéfice réjouissant de CHF 302'925.-. Cela fait déjà bien des années que le budget de fonctionnement n'a pas été positif.
- Ce résultat est intéressant car – bien qu'une augmentation des charges de plus de CHF 300'000.- par rapport au budget 2019 soit présente dans ce budget (augmentation particulièrement corrélée aux charges liées) – l'augmentation attendue des recettes compense largement cette différence.
- Cette augmentation de produits est notamment due :
 - à une forte évolution de la fiscalité des personnes morales pour plus de 1.2 million, évolution en particulier relative à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale ;
 - ainsi qu'à une progression des rentrées fiscales estimées sur l'impôt auprès des personnes physiques (près de CHF 600'000.- au total entre revenu et fortune).

Nous le constatons, les charges sont année après année suivies au plus près par notre administration communale. Parallèlement, cette évolution positive de rentrées fiscales attendues nous réjouit. Nous pensons cependant qu'il s'agit – à ce stade de nos anticipations – d'adopter encore un comportement prudent face à ces tendances. Nous encourageons en outre le Conseil communal à porter une attention particulière au thème de la promotion économique sur son territoire, en lien avec la fidélisation et la promotion des personnes morales.

Budget des investissements 2020

La Commission financière relève en particulier :

- Les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2020 représentent des dépenses brutes pour MCHF 19.7, elles étaient à titre comparatif de MCHF 19.1 au budget 2019.
- Les encaissements estimés, de près de kCHF 200, sont par contre moins importants que ceux du budget 2019.
- En tenant compte des objets déjà votés et en cours, le total des dépenses soumises à approbation pour 2020 se montent à MCHF 4.5, avec deux messages à investissements majeurs : l'acquisition de terrain à Corbaroche (MCHF 1.9) et des travaux de mise en séparatif de la route de la Grangette (MCHF 1.1).

Dans un esprit toujours de prudence et d'allocation des ressources aux investissements prioritaires et nécessaires, nous encourageons le Conseil

communal à poursuivre sa recherche de priorisation en matière d'investissements.

En outre, nous le remercions d'avoir initié et complété une réflexion profonde sur son organisation et son fonctionnement au travers d'un audit externe. La Commission financière se réjouit de prendre connaissance des propositions détaillées des auditeurs lors de la prochaine séance du Conseil général.

Position de la Commission financière

En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter le Message 05-19 relatif au budget de fonctionnement et des investissements de la Commune de Marly pour l'année 2020. Demeurent réservés les préavis de la Commission financière relatifs aux messages 06-19 à 18-19. »

➤ **Examen du budget de fonctionnement**

Le Président passe en revue le budget de fonctionnement 2020, page par page, chapitre par chapitre. Il demande que soit précisé clairement le numéro du compte lors de chaque intervention.

Chapitre 0 – Administration, pages 4 à 5

Pas de remarque.

Chapitre 1 – Ordre public, pages 6 à 8

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Enseignement et formation, pages 9 à 11

Pas de remarque.

Compte 21.316.00 – Frais d'ordinateur, page 9

M. Claude BAYS (PDC) souhaite que Mme Françoise SAVARY puisse confirmer que ce poste comprenne bien l'acquisition possible par les responsables d'établissements de matériel didactique et informatique, sous forme de logiciels pédagogiques et autres.

Mme Françoise SAVARY informe que ce poste contient les consommables multifonctions, la location des licences Microsoft Office pour Mac et pour les portables élèves, l'abonnement anti-virus et filaire de Marly Cité, le contrat de service et de maintenance Omne, les honoraires de M. Vuille, les finances par classe pour le petit matériel informatique et divers imprévus.

M. Claude BAYS (PDC) constate que n'est donc pas comprise ici, ni dans d'autres postes, la possibilité d'acquérir des logiciels éducatifs pour équiper les machines des élèves. Il propose dès lors de rajouter, dans ce poste-là, deux fois 3'000 francs environ, pour chacun des deux centres, de manière à

***Intervention du
Président***

***Intervention de
C. BAYS***

***Réponse du
Conseil communal***

***Intervention de
C. BAYS***

ce que les responsables informatiques dans les écoles puissent le cas échéant acquérir ce genre de matériel.

Sur demande du Président, M. Claude BAYS (PDC) propose d'augmenter le poste 21.316.00, de manière à ce qu'il passe de 41'100 francs à 47'100 francs, en y ajoutant deux fois 3'000 francs pour les deux centres scolaires. **Proposition de C. BAYS**

Au vote, la proposition de M. Claude BAYS (PDC) d'augmenter de 6'000 francs le compte 21.316.00, passant ainsi de 41'100 francs à 47'100 francs, est acceptée par 22 voix contre 13, et 9 abstentions. Décision

Chapitre 3 – Culture, loisirs et sports, pages 11 à 14

Pas de remarque.

Chapitre 4 – Santé, pages 14 et 15

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Affaires sociales, pages 15 à 17

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Transports et communications, pages 17 et 18

Pas de remarque.

Chapitre 7 – Protection aménagement et environnement, pages 19 à 21

Pas de remarque.

Compte 79.318.01 – Plan d'aménagement local, page 21

S'il existe bien un commentaire sur l'augmentation de 20%, M. Vincent ADAMO (PLR) souhaite en savoir un peu plus.

Intervention de V. ADAMO

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cette augmentation est due aux nouvelles demandes émanant du SeCA de compléter notamment les différents volets du PAL. M. BOECHAT informe que l'année prochaine, au mois de février, ce PAL sera mis à l'enquête, avec potentiellement des oppositions dont le traitement inclut évidemment tous les mandataires pour donner des réponses circonstanciées aux opposants. C'est pour cette raison que le budget 2020 est aussi plus élevé.

Réponse du Conseil communal

Chapitre 8 – Economie, page 22

Pas de remarque.

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 23 à 25

Pas de remarque.

Charges et produits par nature, pages 26 à 29

Pas de remarque.

Budget 2020 résultats généraux – compte de fonctionnement récapitulatif, pages 1 à 3

Pas de remarque.

Le Président soumet au vote le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté par le Conseil communal et avec la modification demandée par M. Claude BAYS (PDC), qui est accepté à l'unanimité, moins une voix. ***Décision***

➤ ***Examen et adoption du budget d'investissement 2020***

Message 06-19 – Rénovation des bâtiments communaux et scolaires

Intervention du Président

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi et donne donc la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit du traditionnel message pour l'entretien des bâtiments d'un montant de 300'000 francs à répartir entre les bâtiments communaux et scolaires. Il se tient à disposition en cas de questions.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité, pour cette dépense de 300'000 francs financée par un emprunt.

Préavis de la Commission financière

Le Président soumet au vote le message 06-19 relatif à la rénovation des bâtiments communaux et scolaires, tel que présenté par le Conseil communal, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 300'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. ***Décision***

Message 07-19 – Demande de crédit d'investissement pour l'achat d'horodateurs

Intervention du Président

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, M. Sylvain GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal.

M. Christophe MAILLARD expose les trois raisons principales de cette proposition d'achat : l'équité, la flexibilité et la sécurité.

Intervention du Conseil communal

Pour l'équité, il précise que l'idée est de compenser quelque peu le fait que les voitures restent immobiles durant des heures à certains endroits, alors que ces mêmes endroits pourraient être utilisés par d'autres personnes. En ce qui concerne la flexibilité, cela permet, contrairement à ce qu'on connaît actuellement sur le territoire avec le disque bleu, aux personnes qui désirent se parquer pour une longue durée de le faire sur certains parkings. Enfin, sous l'angle de la sécurité, M. MAILLARD estime que le fait de devoir payer un montant même minime permettra d'être dissuasif pour certaines personnes pour des courts trajets, et donc moins de monde sur les routes et plus de sécurité.

M. MAILLARD précise que ce message introduira une taxe et non un impôt, puisqu'il concerne uniquement les utilisateurs. Il a en effet été constaté qu'à Corbaroche, les amendes sont infligées à des utilisateurs qui proviennent à 10-15% de la commune de Marly. Le produit de cette taxe sera attribué à

l'entretien et au contrôle des parkings et éventuellement à des mesures de mobilité douce, ce qui a déjà été accepté dans le règlement sur le stationnement à fin 2017.

Cette taxe sera perçue selon un système compatible avec ceux existants dans le Grand Fribourg. Il y aura la possibilité de payer avec de la monnaie, la carte de crédit ou de débit et également avec le smartphone.

Enfin, M. MAILLARD explique que l'idée est d'adapter les horaires à ceux des commerces, notamment avec une pause à midi et éventuellement dans certains endroit avec la première heure gratuite.

La Commission financière, par Mme LAGO, n'émet pas de commentaires particuliers. Elle préavise, à l'unanimité, d'accepter le message 07-19 relatif à une dépense de Fr. 80'000.-, prélevée sur la réserve du plan de mobilité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) se dit opposé au principe que les automobilistes contribuent financièrement à l'entretien des places de parc qu'ils utilisent. Il rappelle que ceux-ci contribuent à hauteur de plusieurs milliards par année pour le développement du rail, alors qu'ils n'utilisent pas forcément le train. Opposer les modes de mobilité n'est, selon M. PAPAUX, pas forcément favorable aux différentes nouvelles taxes.

***Intervention de
B. PAPAUX***

M. Vincent ADAMO (PLR) demande à quel pourcentage les agents de la police communale seront occupés à contrôler ces différents parkings et s'il sera nécessaire d'engager de nouveaux agents.

***Question de
V. ADAMO***

A l'heure actuelle, M. Christophe MAILLARD explique que la commune dispose de deux agents, engagés pour un taux total de 170%. Dès 2020, ce pourcentage passera à 200%, puisqu'on utilisera le 30% dédié à l'époque pour le Commandant du feu, ce qui permettra de réaliser les contrôles supplémentaires en évitant des heures supplémentaires. Pour la suite, M. MAILLARD explique qu'une collaboratrice administrative, formée au contrôle des parkings, peut également aider dans ces tournées. Des possibilités existent également par un mandat ou une collaboration avec Fribourg. Mais pour l'instant, il est prévu que les deux agents de la police communale procèdent à ces contrôles.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vote, le message 07-19 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'achat d'horodateurs, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 80'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 08-19 – Mise en place du solde du concept de modération de trafic

*Intervention du
Président*

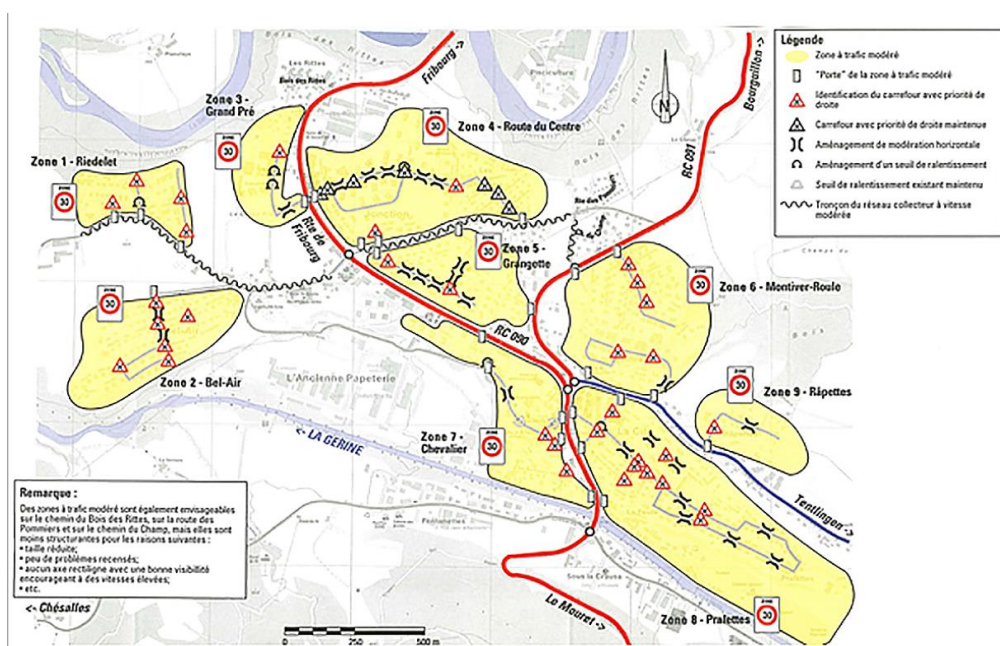
M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme LAGO informe que la Commission n'émet pas de commentaires particuliers. Elle préavis, à l'unanimité, d'accepter le message 08-19 relatif à une dépense de Fr. 270'000.-, financée par un emprunt.

*Préavis de la
Commission financière*

M. Jean-Marc BOECHAT présente le plan de modération de trafic de la commune de Marly tel que ci-dessous.

*Intervention du
Conseil communal*



Il rappelle que le concept de modération de trafic sur la commune date des années 2007. En jaune figurent les poches qui doivent être modérées. Les deux poches de la route des Ecoles sont faites, de même que celles du Riedelet-Champ-Montant et la descente du Publiet. Lorsque l'on installe une zone 30 km/h, M. BOECHAT rappelle que des comptages de vitesse sont réalisés une année plus tard. Si cette zone n'est pas suffisamment freinée, il convient de réaliser d'autres aménagements. A Marly, il a été décidé de réaliser cette modération de trafic en mettant des obstacles sur la chaussée devant des places de parc. On va donc utiliser les places de parc comme ralentisseur, afin de pallier, dans certains quartiers, au manque de places de parc officielles. Des obstacles seront placés devant les places de parc pour éviter que ce ne soit les voitures qui fassent tampon. C'est pour cette raison que le budget est nettement réduit.

M. Walter SCHOOP indique que le groupe PLR regrette le caractère trop généraliste du message. Il est lacunaire pour se faire une bonne opinion des intentions cherchées. On ne peut pas se rendre compte précisément quels genres de mesures et quel coût associé seront mis en place dans tel ou tel quartier de la commune. Le groupe PLR s'inquiète aussi que les zones 30 soient instaurées partout, sans distinction, ni discernement. Il faut se rappeler que la mise en place d'une zone 30 est aussi assortie d'une interdiction générale de parcage, et que ce simple fait, pour l'accueil de visiteurs par exemple, de fêtes de quartier, de fêtes de famille, pourrait péjorer voire pourrir la vie de quartier plutôt que de l'améliorer. Cette restriction de liberté serait donc intolérable. Le groupe PLR pose donc les questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil communal pourrait donner plus de précisions quant aux mesures envisagées par quartier ?
- Est-ce que l'introduction des zones 30 impliquera systématiquement une interdiction générale de parquer ?

Effectivement, M. Jean-Marc BOECHAT indique qu'une zone 30 est en général liée avec une interdiction générale de parquer hors case et c'est pour cette raisons qu'il a paru nécessaire d'y pallier en installant des cases. Dans certains quartiers, M. BOECHAT indique que cela n'a pas pu se faire parce que les gabarits ne sont pas suffisants.

La section de l'édilité ayant relevé un souci lors du dégagement de la neige en hiver, dans certains cas, seule une interdiction de parcage a été mise en place. L'idée est bien de pouvoir accueillir les gens, mais ces parkings ne seront pas des places blanches illimitées, puisque le concept de stationnement ne le permet pas. Les visiteurs connaissent donc des problèmes de parcage et la commune de Marly essaie d'y pallier d'une façon aussi élégante que possible.

Au vote le message 08-19 relatif à la mise en place du solde du concept de modération de trafic, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 270'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 09-19 – Crédit complémentaire pour l'aménagement d'une place du village

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

En préambule, M. Jean-Marc BOECHAT présente l'historique de cette place du village :

Intervention de W. SCHOOP

Réponse du Conseil communal

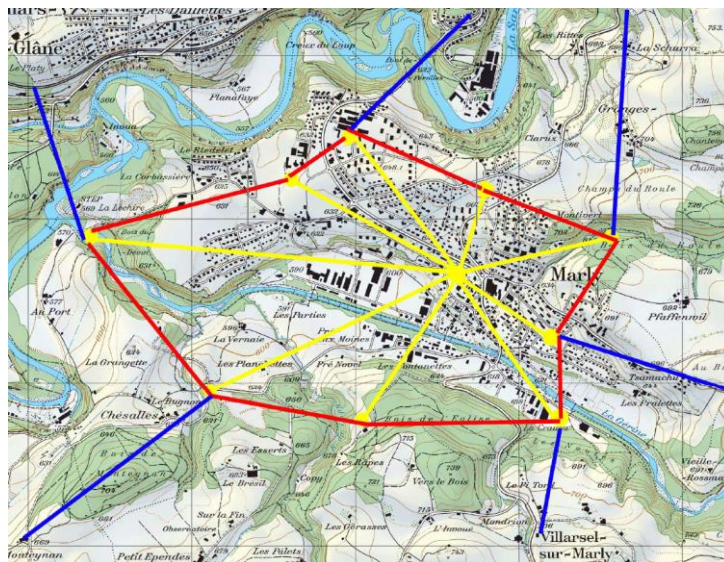
Décision

Intervention du Président

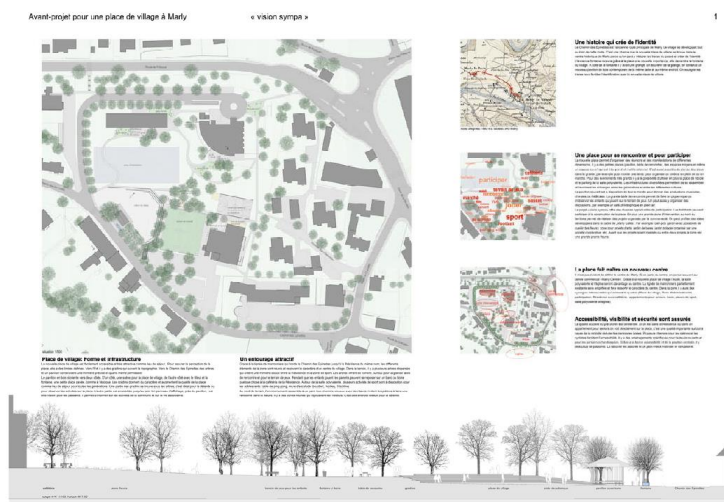
Intervention du Conseil communal

- **Projet né des Marly Café 2007-2008**
- **Choisi parmi plusieurs dizaines de projets**
- **La commune s'est engagée à réaliser un projet: la place du village**
- **Concours ouvert à tous**
- **Projet actuel choisi à l'unanimité par le jury**

Suite au concours lancé dans la population, il en est ressorti le besoin d'une place du village qui n'existait alors pas à Marly. On voulait faire des places dans les quartiers reliés par la mobilité douce avec des chemins aux alentours qui sont évidemment liés aux chemins de plus grande randonnée (en bleu sur le plan ci-dessous).



M. BOECHAT présente ci-dessous la maquette du projet qui a été primé :



Le projet pour 2020 est de réaliser les gradins et la place.



C'est un endroit qui devrait être convivial et animé, aussi grâce à l'Animation de jeunesse, à des marchés, etc.

M. BOECHAT souligne que le crédit demandé en 2011 de 300'000 francs était un peu « tiré au renard » pour réaliser le minimum, c'est-à-dire les gradins et le nettoyage de la place et la couvrir de graviers. Il se trouve que toutes les offres demandées sont largement supérieures à ce montant. Au moment où le projet du HSM a démarré, la commune a pensé pouvoir profiter de la synergie de ces travaux. Cependant, comme la Caisse de pension de l'Etat n'est pas soumise aux marchés publics, contrairement à la commune, il n'a pas été possible de profiter de cette synergie. Sur la base des offres demandées l'année passée, il a été constaté qu'elles dépassaient le solde du crédit de 280'000 francs, en raison notamment du concept des gradins prévus de 40 éléments tous différents, ce qui coûte très cher. Entretemps, des variantes ont été trouvées pour tenter de diminuer ce coût, mais en vain.

C'est donc un peu en désespoir de cause que M. BOECHAT demande ce soir un crédit complémentaire pour enfin réaliser cette place du village qui manque au niveau de l'animation de la commune.

La Commission financière a passablement débattu sur le thème susmentionné, comme le mentionne Mme LAGO. Elle a notamment souhaité se voir représenter le concept tel que planifié (présentation faite dans le cadre de notre rencontre avec le Conseil communal en novembre), vu le temps écoulé depuis la présentation de ce thème en 2010 auprès du Conseil général.

**Préavis de la
Commission financière**

Elle a également pris note que le pavillon n'était pas compris dans ce message. Tenant compte de ces approfondissements, la Commission financière préavisée, à la majorité, d'accepter le message 09-19 dédié à une dépense supplémentaire pour la Place du village d'un montant de CHF 125'000.-, dépense financée par un emprunt.

M. Robert GIRARDIN (PS) informe que la Commission d'aménagement estime que la meilleure solution est de « terminer » la place du village, et non de reporter à d'autres temps la réalisation du couvert. Pour cela, elle propose de compléter le montant du message pour pouvoir finir ce qui doit l'être. M. GIRARDIN demande dès lors au Conseil communal quel est le prix de la construction du pavillon / couvert ?

Intervention de la Commission d'aménagement

Sur la base d'une estimation, M. Jean-Marc BOECHAT indique que la réalisation de ce pavillon devrait se monter à 40'000 francs.

Réponse du Conseil communal

M. Robert GIRARDIN, au nom de la commission d'aménagement, propose de modifier le message 09-19 de la manière suivante : le montant de 125'000 francs demandé est augmenté à 165'000 francs, de manière à y inclure la réalisation du pavillon / couvert programmé à cet endroit.

Intervention de la Commission d'aménagement

M. Vincent ADAMO (PLR) souhaite lire un message de son collègue, M. Jean-Claude DE REYNIER, qui n'a pas pu être présent ce soir : « *Le message manque par ailleurs de détails et de précisions. Une telle procédure ne devrait plus être admise à l'avenir dans les demandes de crédit. Ce n'est pas au Conseiller communal responsable de la demande de se justifier lors de la séance du Conseil général. Les Conseillers généraux doivent disposer de toutes les informations utiles bien avant la séance du vote. En particulier, quel intérêt y a-t-il de prévoir une place du village ne comprenant pas en l'état de nos connaissances les infrastructures qui font le bonheur des petites places de villages français ou italiens (couvert structuré, WC, petit bistro sympa, arborisation) ?* »

Intervention de V. ADAMO

M. Jean-Marc BOECHAT fait son mea culpa, et reconnaît que le message présenté est lacunaire. Pour ce qui est de l'arborisation, il précise qu'il est prévu de refaire complètement cette place qui a été chamboulée par la construction du HSM ; mais le gros du travail est d'abord de réaliser un plat avec des gradins pour qu'on puisse avoir des spectacles, des discussions, des forums dans cet endroit-là, et c'est ce qui finalement pègre le prix.

Réponse du Conseil communal

M. Vincent ADAMO (PLR) demande si l'on est convaincu de réussir à rassembler des gens à cet endroit, même si des infrastructures, telles que par exemple un petit bistro, manquent.

**Question de
V. ADAMO**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que le bistro existe déjà puisque la cafeteria et la terrasse du home sont à disposition du public. C'est aussi une synergie qui a été imaginée. Toute la zone devant le HSM est encore ouverte, sur laquelle diverses installations pourront peut-être un jour être réalisées.

**Réponse du
Conseil communal**

Concernant le déroulement du vote, M. Pascal BONGARD (PDC) précise que si l'on veut accepter la proposition de la Commission d'aménagement, il faut en fait au préalable refuser le message du Conseil communal.

**Intervention de
P. BONGARD**

Comme le Conseil communal se rallie à la proposition faite par la Commission d'aménagement, M. Jean-Marc BOECHAT estime qu'un seul vote est nécessaire.

**Intervention du
Conseil communal**

Sur demande de M. Vincent ADAMO (PLR), le Président accorde une interruption de séance de 5 minutes, soit jusqu'à 20h42.

Décision

M. Sylvain GRANDJEAN, Président, précise que le Conseil communal se rallie à la proposition de la Commission d'aménagement. Il passe donc au vote la proposition de la Commission d'aménagement.

**Intervention du
Président**

Au vote, le message 09-19 relatif à un crédit complémentaire pour l'aménagement d'une place du village, augmenté au montant de 165'000 francs selon la proposition de la Commission d'aménagement, est accepté par 35 voix contre 6, et 3 abstentions. La dépense de 165'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 10-19 – Acquisition des articles 154 et 1703 RF Marly à Corbaroche

**Intervention du
Président**

Aucune demande de renvoi n'étant formulée, M. Sylvain GRANDJEAN donne la parole au Conseil communal.

Vu le manque de terrains lui appartenant, il est primordial pour la commune de Marly de pouvoir en acquérir rapidement, selon M. Jean-Pierre HELBLING. Et c'est bien la première chose que le Conseil communal a mis en exergue, soit l'occasion d'acquérir environ 15'000 m² de terrains, indépendamment de son affectation future. M. HELBLING rappelle que le parking existant à Corbaroche n'est pour l'instant que toléré par le canton. L'idée serait de réaliser quelque chose de plus esthétique et accueillant que ce parking, qui serait alors déplacé sur la parcelle à acquérir. Il est indéniable que cet aspect foncier a guidé le Conseil communal, d'autant plus qu'un accord a été trouvé avec les vendeurs sur le prix. Mais que vient faire la déchetterie dans ce

**Intervention du
Conseil communal**

message ? M. HELBLING explique que la réalisation de la route Marly-Matran, dont la demande de crédit au Grand Conseil et au peuple fribourgeois devrait être faite en 2022, condamne la déchetterie actuelle. Différents endroits pour l'implantation de ce futur centre de tri ont été analysés et sont toujours en discussion. A ce jour, M. HELBLING constate qu'aucun emplacement n'a été décidé. Le Conseil communal est toujours en tractation avec le Canton pour discuter de l'affectation de la parcelle se trouvant au Pré-aux-Moines. L'implantation d'une déchetterie ne peut pas se faire n'importe où, puisqu'il existe des contraintes.

M. HELBLING indique que la chose primordiale ce soir est de décider de l'acquisition de ces terrains, indépendamment de leur affectation. Selon le Conseil communal, le secteur de Corbaroche devrait être réservé à des installations sportives. C'est donc en prévision de cette utilisation qu'il souhaite acquérir ces terrains. Au sujet du prix des deux parcelles concernées, M. HELBLING informe qu'au préalable les vendeurs en voulaient le double. Ce terrain a été estimé par la Commission d'estimation qui en a fixé le prix à 100 francs le m². Des négociations compliquées ont alors eu lieu avec les vendeurs, pour parvenir à un accord sur un prix de 130 francs le m². Si le Conseil communal est bien conscient que ce prix est plus élevé que l'estimation réalisée, il reste persuadé que c'est une bonne opération.

Pour conclure, M. HELBLING rappelle l'importance pour la commune d'acquérir ces terrains. Il espère que le Conseil général l'aura compris.

Mme Séverine LAGO fait part du préavis de la Commission financière en ces termes : « *La Commission financière s'est penchée de manière intensive sur ce message relatif à de l'investissement foncier. Bien que, de manière consensuelle, elle se positionne favorablement face au thème de politique foncière active, elle déplore sensiblement le prix du terrain tel qu'indiqué, sachant qu'il s'agit de zone d'intérêt général. Elle a en outre de la peine à comprendre avec exactitude l'utilisation finale prévue pour l'achat de ces articles sis à Corbaroche. En s'appuyant sur ces réflexions, la Commission financière préavise, à la majorité, de refuser le message 10-19* ».

**Préavis de la
Commission financière**

M. Moritz BERNAL indique que le groupe PDC soutient le message relatif à l'acquisition de deux parcelles à Corbaroche, ceci dans l'optique d'une politique foncière active de la commune. En effet, autant le Canton que plusieurs communes se sont déjà dotés de moyens afin de prévoir une politique foncière active. La commune de Marly peut donc poursuivre cet objectif général. Au regard notamment de la nouvelle loi sur l'aménagement

**Intervention de
M. BERNAL**

du territoire, et en particulier sa mise en œuvre au niveau cantonal, de nouveaux instruments de politique foncière active ont également été prévus pour les communes, ce qui démontre que ces mesures sont dans l'air du temps. En acceptant ce message, le groupe PDC soutient le but de la commune de garantir un développement harmonieux à Corbaroche, en acquérant des terrains d'importance stratégique. Ce vote concernant l'acquisition de deux terrains ne porte pas sur la question d'une éventuelle réalisation de la déchetterie à cet endroit-là ou à un quelconque autre endroit. Il ne concerne pas non plus l'affectation future de ces terrains. En aucun cas, le groupe PDC n'a la volonté d'établir un centre de tri sur ces parcelles. Est donc aujourd'hui soumise au vote seule la question d'acquérir deux terrains, acquisition que le groupe PDC soutient.

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle que lors de la séance du Conseil général du 5 octobre 2016, il a proposé que la commune ait une politique foncière active et que le montant de la vente d'un bien de la commune soit versé sur un compte permettant à la commune de maintenir la valeur de son patrimoine et l'acquisition d'autres biens. Cette proposition a été reprise par le Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 7 décembre 2016 pour la vente du domaine du Port. M. BIELMANN demande au Conseil communal que, si la route Marly-Matran se réalise, le montant de la vente des terrains communaux estimé à 1 million soit entièrement affecté au compte de la politique foncière active et non pour d'autres investissements.

***Intervention de
C. BIELMANN***

M. Jean-Pierre HELBLING estime que le Conseil communal peut souscrire à cette proposition, car elle relève de l'évidence. Effectivement, si l'on doit déplacer des infrastructures existantes, par exemple la déchetterie ou la cabane de la SDME, il est bien clair que ces rentrées d'argent devront profiter à de nouvelles installations.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre OERTIG souhaite préciser que c'est le dernier budget 2020 qui est basé sur le plan comptable actuel. Avec le nouveau plan comptable MCH2, il sera nécessaire d'avoir une base légale, soit un règlement, pour pouvoir constituer un tel fonds.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) rappelle que la réponse de M. OERTIG lors de la séance du Conseil général du 7 décembre 2016 était claire : « *le Conseil communal a réfléchi sur la suggestion de M. BIELMANN, sachant que, pour l'instant, il n'y a pas de réel capital pour la démarrer.*

***Intervention de
C. BIELMANN***

Par rapport à la vente de la ferme du Port, qui ne figure pas au budget, car le Service des finances doit vérifier si cet objet est complètement amorti ou non, ce qui n'est pas simple à déterminer : cela définira le montant à inscrire au bilan ». Pour M. BIELMANN, cette réponse signifie que le principe est acquis.

M. Jean-Pierre OERTIG répète que si on veut affecter le montant de la vente à un compte spécifique, il sera indispensable d'avoir une base légale.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) précise que sa demande ne concerne pas le terrain de Corbaroche, mais bien toute acquisition pour que le montant ne soit pas dilapidé.

***Intervention de
C. BIELMANN***

M. Pascal BONGARD (PDC) soutient ce message, également eu égard à la politique de la commune de renforcer son patrimoine foncier. Selon lui, l'élément déterminant est tout même le fait que les parkings actuels de Corbaroche, en face des terrains de sport, sont effectivement illégaux. En février-mars de l'année prochaine, le PAL sera mis à l'enquête. M. BONGARD est alors certain que les parkings actuels ne seront plus tolérés, puisqu'ils se situent dans les zones réservées au cours d'eau. Il n'y aura donc plus de places de parc possibles le long du cours d'eau pour tout le centre sportif. M. BONGARD pense que c'est là un élément important qu'il faudra résoudre.

***Intervention de
P. BONGARD***

Au vote, le message 10-19 relatif à l'acquisition des articles 154 et 1703 RF Marly à Corbaroche, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté par 33 voix contre 2, et 9 abstentions. La dépense de 1'950'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 11-19 – Réfection de routes communales : chemin des Epinettes, route du Chevalier et chemin de la Charmille

***Intervention du
Président***

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Comme la réalisation de la place du village a été acceptée, M. Maurice HORNER indique que la réfection de ces routes donnera une image positive du centre de Marly.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO donne un préavis favorable, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vote, le message 11-19, relatif à la réfection de routes communales (chemin des Epinettes, route du Chevalier et chemin de la Charmille), tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 410'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 12-19 – Aménagement d'un chemin sur la servitude de Pfaffenwil***Intervention du Président***

Il n'y a pas de demande de renvoi de ce message et M. GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal.

M. Maurice HORNER précise que ce message ne concerne pas la création d'une nouvelle servitude, mais bien d'une servitude existante qui a besoin d'être réaménagée pour qu'elle soit plus praticable. Sur le plan annexé au message, comme le dénivelé n'y figure pas, M. HORNER précise que celui-ci sera compensé par la création de cinquante escaliers en béton pour rejoindre le trottoir de la route des Préalpes.

Intervention du Conseil communal

La Commission financière, par Mme LAGO, n'émet pas de commentaires particuliers et préavis, à l'unanimité, d'accepter le message 12-19 d'une dépense de Fr. 40'000.-, financée par un emprunt.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 12-19, relatif à l'aménagement d'un chemin sur la servitude de Pfaffenwil, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 40'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision**Message 13-19 – Remplacement d'anciennes conduites*****Intervention du Président***

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Comme à l'accoutumée, M. Bernard CLERC indique que la commune de Marly a besoin d'un montant relatif pour un changement de conduites. Il précise que l'endroit doit encore être déterminé, en fonction du maintien du parc.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

Préavis de la Commission financière

Au vote, le message 13-19 relatif au remplacement d'anciennes conduites, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à la majorité évidente, et 2 abstentions. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision**Message 14-19 – Remplacement des surpresseurs au réservoir de Montiver*****Intervention du Président***

Aucune demande de renvoi de ce message n'étant formulée, M. GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal.

Estimant le message suffisamment clair, M. Bernard CLERC se tient à disposition en cas de questions.

Intervention du Conseil communal

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

Au vote, le message 14-19 relatif au remplacement des surpresseurs au réservoir de Montiver, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 60'000 francs est donc autorisée, ainsi que son financement par les taxes de raccordement.

Décision

Message 15-19 – Travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette

**Intervention du
Président**

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

M. Bernard CLERC précise que ce message est présenté suite au message 08-17 que le Conseil général a accepté, concernant la remise en état de la route de la Grangettes. Le Conseil communal va profiter de ces travaux pour remplacer la conduite existante par deux conduites et mettre le quartier en séparatif.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

Au vote, le message 15-19 relatif au remplacement aux travaux de mise en séparatif de la Route de la Grangette, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 1'100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 16-19 – Acquisition d'un nouveau programme KISS de la maison DIARTIS pour le service social

**Intervention du
Président**

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

Mme Mary Claude PAOLUCCI n'ajoute pas de commentaire à ce message mais reste bien entendu à disposition en cas de questions.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

Au vote, le message 16-19 relatif à l'acquisition d'un nouveau programme KISS de la maison Diartis pour le service social, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 82'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 17-19 – Reconstitution d'un stock minimal de mobilier et création d'une provision destinée à favoriser une gestion souple des besoins en matière de mobilier et d'équipements scolaires

**Intervention du
Président**

Aucune demande de renvoi de ce message n'étant formulée, M. GRANDJEAN passe la parole au Conseil communal.

Mme Françoise SAVARY précise que c'est principalement à l'école de Marly Cité qu'il est nécessaire de reconstituer ce stock, pour la bonne marche de l'établissement.

***Intervention du
Conseil communal***

La Commission financière, par Mme LAGO, n'émet pas de commentaires particuliers et préavise, à l'unanimité, d'accepter le message 17-19 comprenant une dépense de 30'000 francs, financée par un emprunt.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vote, le message 17-19 relatif à la reconstitution d'un stock minimal de mobilier et à la création d'une provision destinée à favoriser une gestion souple des besoins en matière de mobilier et d'équipements scolaires, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 30'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 18-19 – Acquisition de mobilier et équipements scolaires pour l'aménagement sommaire de deux espaces dédiés aux activités créatrices

***Intervention du
Président***

M. GRANDJEAN constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi de ce message.

En acceptant ce message, Mme Françoise SAVARY indique que Marly sera dans les normes, mais surtout que l'organisation des activités créatrices sur textile et manuelles sera plus confortable.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Séverine LAGO fait part du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

Au vote, le message 18-19 relatif à l'acquisition de mobilier et équipements scolaires pour l'aménagement sommaire de deux espaces dédiés aux activités créatrices, tel que présenté par le Conseil communal, est accepté à l'unanimité. La dépense de 18'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

➤ **Adoption du budget des investissements 2020**

Le Président passe au vote le budget des investissements (y compris les modifications apportées), qui est accepté à la majorité évidente, avec 1 abstention.

Décision

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (fonctionnement et investissements)**

Le Président passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées), qui sont acceptés à la majorité évidente, et 1 abstention.

Décision

Il est 21h15 et M. Sylvain GRANDJEAN décrète une pause de 15 minutes ; la séance reprendra à 21h30.

***Intervention du
Président***

3. Plan financier 2020-2024

M. Jean-Pierre OERTIG rappelle que ce plan financier est lié aux exigences de la législation cantonale en vigueur et de la loi sur les communes. C'est un exercice fastidieux mais ô combien important pour le Conseil communal et la Commission financière. Il en relève quelques éléments :

*Intervention du
Conseil communal*

- Vision claire et objectifs stratégiques du Conseil communal
- Détermination des ressources financières sur 5 ans
- Comptes de fonctionnement et dépenses d'investissement
- Evolution des 5 dernières années et projections dans le futur (méthodologie: extrapolations / hypothèses)
- Important instrument de conduite – capacité d'investissement

Entre les années 2020 et 2024, les investissements bruts vont se monter à environ 75 millions. Actuellement, les investissements sont toujours bruts. Avec le prochain MCH2, en 2021, il sera également nécessaire de mentionner les recettes, même si ce sont des estimations. En effet, dans le cas de figure ci-dessous, M. OERTIG relève que plus de 11 millions de subventions et de participations de tiers sont prévus. Cela réduit bien entendu les investissements nets, et aura donc des incidences très importantes. Il faudra bien sûr analyser l'évolution chaque année de la mise à jour de ces plans financiers.

- Investissements **bruts**
 - Subventions / participations de tiers permettent ou permettront de réduire les coefficients d'impôts mentionnés dans le PF – **plus de 11 millions**
- Impôts pour personnes physiques
 - Bond important entre 2020 et 2024
 - Selon prévisions, 800 habitants de plus dès 2022
- Coefficients fiscaux – comparaisons avec PF 19-24
 - Coefficients théoriques pour obtention de l'équilibre
 - Coefficients sensiblement améliorés (impôts !)


Les coefficients fiscaux sont théoriques pour l'obtention de l'équilibre. Si on les compare au plan financier 2019-2024, ces coefficients se sont sensiblement améliorés grâce aux impôts. C'est là un élément qu'il faudra bien examiner et suivre, si effectivement ces impôts évoluent de manière positive.

M. OERTIG détaille le tableau suivant, relatif à la méthodologie appliquée :

- Extrapolation de tendances (hypothèses)
- connues: ex. investissements à venir, etc.
 - selon règles particulières: ex. augmentation des traitements selon un Règlement, etc.
 - autres prévisions spécifiques : ex. amortissements obligatoires, intérêts des dettes, etc.

Tous ces éléments doivent être pris en considération. Même si cet exercice est compliqué, on doit pouvoir déterminer et fixer des tendances pour être sûr d'arriver à maintenir un coefficient d'impôt.

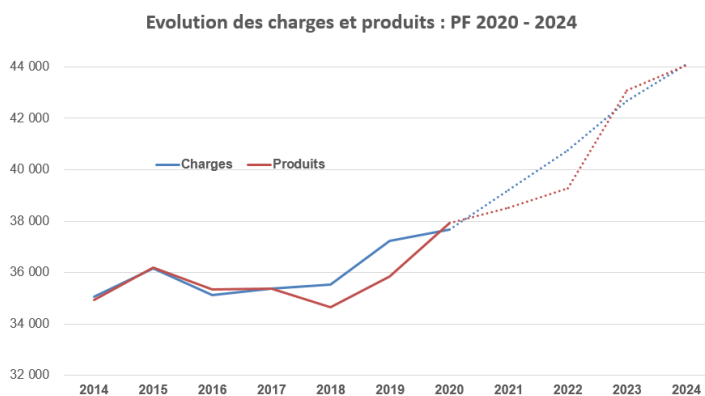
Les indicateurs financiers sont les suivants :

 **Indicateurs financiers au 31.12.2018**
Moyenne 2014 - 2018

Indicateurs	Explications	2017	2018
Degré d'autofinancement	Part des revenus affectée au financement de nouveaux investissements (en dessous de 70 % problématique)	27.36 %	43.97 %
Capacité d'autofinancement	Marge financière de la commune (en dessous de 10 % faible)	4.12 %	5.07 %
Quotité d'intérêts	Part des intérêts nets par rapport aux revenus financiers (en dessous de 2 % faible)	1.91 %	1.81 %
Quotité de la charge financière	Part charges financières par rapport aux revenus financiers (en dessous de 5 % faible)	5.59 %	5.69 %
Quotité d'investissement	Mesure l'activité au niveau des investissements (entre 10 et 20 % moyenne)	15.67 %	14.31 %
Dettes brutes par rapport aux revenus	Mesure la part des revenus nécessaires à l'amortissement intégral de la dette brute / <i>Importance de l'endettement</i> (bonne entre 50 et 100 %)	109.77 %	116.39 %

Ces indicateurs doivent absolument être suivis ces prochaines années, en espérant qu'ils deviennent plus favorables. Même si ces derniers s'améliorent, M. OERTIG relève que le degré d'autofinancement reste en dessous du 70%, ce qui est problématique. Au sujet de la capacité d'autofinancement de la commune, qui reste en dessous de 10%, elle est faible.

Il présente aussi l'évolution des charges et des produits :

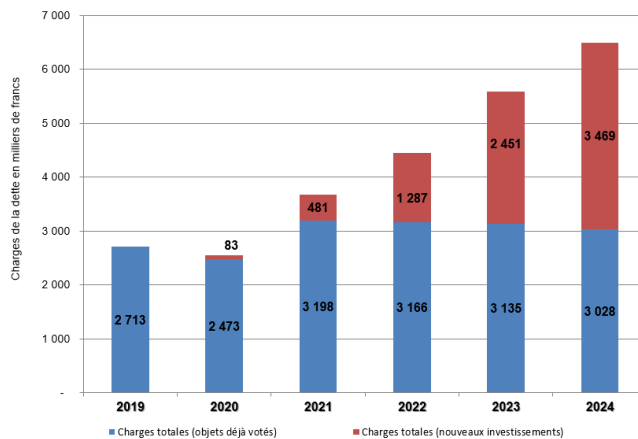


Entre 2020 et 2021, M. OERTIG constate que les courbes se rejoignent, voire que les produits dépassent, dès 2023, les charges. Cette tendance est intéressante et il est à espérer qu'elle se concrétise.

L'évolution des charges totales de la dette (intérêts et amortissements) est la suivante :



Evolution des charges totales de la dette
(intérêts et amortissements)



Encore une fois, M. OERTIG rappelle que ces tendances devront être mises à jour chaque année, pour voir quelle sera la marge de manœuvre de la commune.

Pour conclure et sur la base des éléments annoncés par rapport aux subventions et participations de tiers, M. Jean-Pierre OERTIG estime que la commune, d'ici 2024, va pouvoir assumer financièrement la charge, du fait que les produits vont prendre l'ascenseur. Il sera possible, selon lui, de maintenir le coefficient appliqué.

Malheureusement, Mme Séverine LAGO indique que la Commission financière n'a pas reçu le document à temps pour pouvoir approfondir la thématique, malgré le fait que la Commission financière n'a pas à préavis ce genre de document. Elle se permet toutefois, en sa qualité de Présidente de la Commission financière, et si le Conseil communal est d'accord, de pouvoir en discuter au sein de la Commission et, en cas de questions, de revenir vers le Conseil communal. Mme LAGO remercie M. OERTIG pour avoir, avec beaucoup d'intérêt, présenté ces données financières.

**Intervention de la
Commission financière**

M. Jean-Pierre OERTIG est d'accord avec cette manière de faire. Il précise qu'il sera certainement utile et nécessaire, à l'avenir, de se rencontrer deux à trois par année à ce sujet.

**Réponse du
Conseil communal**

4. Désignation de l'organe de révision des comptes

Mme Séverine LAGO indique que les mandats pour la révision des comptes 2013 à 2015, ainsi que ceux de 2016 à 2018, soit deux fois pour une durée de trois ans, ont été confiés par le Conseil général à la société fiduciaire Fiducum. Du point de vue légal, il n'est donc plus possible de prolonger le mandat de prestation auprès de cette société. La Commission financière a ainsi, avec le

**Intervention de la
Commission financière**

soutien du secrétariat communal qu'elle remercie, demandé des offres à quatre autres fiduciaires de la région. Une séance spécifique dédiée au comparatif de leurs propositions a ensuite été organisée en date du 30 avril au sein de la Commission financière. Sur la base de toute une série de critères, le choix de la Commission s'est porté sur la société PKF Fiduciaire SA à Fribourg, pour un montant forfaitaire de 42'000 francs pour trois ans. Il apparaît en outre que cette offre est légèrement inférieure à celle des années antérieures. Vu l'offre du 18 avril 2018 reçue par cette société, la Commission financière propose au Conseil général de désigner, comme organe de révision pour les années 2019 à 2021, soit pour un mandat de trois ans, la société PKF Fiduciaire SA à Fribourg.

Au vote, la proposition de la Commission financière de confier le mandat pour la révision des comptes communaux à la société PKF Fiduciaire SA à Fribourg, pour un montant forfaitaire de 42'000 francs pour trois ans, soit de 2019 à 2021, est acceptée à l'unanimité. ***Décision***

5. Transmission numérique des documents de séance aux membres du Conseil général ***Intervention du Président***

En mars 2019, le Conseil général a approuvé le principe de transmission numérique des documents, suite à quoi un groupe de travail a été constitué pour définir les modalités de mise en application. M. Nicolas Gex, secrétaire général, M. Vincent Adamo, ex-président du Conseil général, Mme Séverine Lago, vice-présidente, et M. Sylvain Grandjean, actuel président, ont établi la proposition reçue. Cette proposition a été présentée à la dernière séance du Bureau du Conseil général et n'a pas fait l'objet de remarques particulières. En résumé, et comme chacun l'aura compris, M. Sylvain GRANDJEAN indique que le principe est d'utiliser l'espace réservé au Conseil général sur l'intranet communal, pour mettre à disposition de chacun les documents de séance. Les convocations seront envoyées par courrier électronique et, en temps opportun, les mêmes documents de séance et les procès-verbaux seront aussi disponibles sur le site public Marly.ch. Cette démarche est volontaire et les Conseillers généraux qui ne souhaitent pas y adhérer continueront à recevoir les convocations et les documents de séance par la poste. Enfin, la mise à disposition numérique de ces documents est prévue pour la prochaine séance du Conseil général en mars 2020. L'administration communale et le Bureau du Conseil général invitent chacun à privilégier l'accès numérique aux documents.

Comme la parole n'est pas demandée, M. Sylvain GRANDJEAN indique que les membres du Conseil général vont prochainement recevoir un courrier pour concrétiser cette transmission numérique. Il les encourage à s'y associer.

Il est 21h47 et dans un souci de ne pas terminer trop tard cette première séance de décembre, le Président propose, en accord avec M. MAILLARD, de repousser à la semaine prochaine le point 7 de l'ordre du jour relatif au processus de fusion du Grand Fribourg.

***Intervention du
Président***

6. Informations sur la Convention sur les infrastructures du périmètre du Marly Innovation Center

***Intervention du
Conseil communal***

Comme toute nouvelle construction, M. Jean-Marc BOECHAT informe que le Marly Innovation Center (MIC) est soumis à des taxes de raccordement pour l'eau potable et l'épuration. L'ampleur de ce projet rend les choses un peu plus compliquées. La partie des nouvelles habitations a fait l'objet d'un PAD et d'un règlement communal. M. BOECHAT explique que tout l'équipement de détail qui est défini par la loi est à charge du propriétaire. Lorsque le PAD est terminé, la commune reprend la propriété de ces installations gratuitement, en étant obligée de les maintenir et de les entretenir. L'infrastructure de base est également financée par le propriétaire. Pour le MIC, M. BOECHAT indique que l'ensemble des infrastructures nécessaires au nouveau PAD représente plus de 25 millions. Au vu de l'ampleur de ce chantier, le Conseil communal a eu une discussion avec le MIC sur les taxes de raccordement. L'idée des taxes de raccordement est de créer l'infrastructure nécessaire à l'amenée d'eau et l'épuration. Ce sont donc les taxes qui couvrent ces frais. Le Conseil communal s'est rendu compte assez rapidement que si le MIC payait les taxes au prix réglementaire, la commune se retrouverait avec un certain déficit du fait de la grandeur du chantier.

M. BOECHAT précise encore que la convention passée avec le MIC contient une erreur, en ce sens que le Conseil général ne doit pas approuver cette convention, puisqu'elle est passée entre le Conseil communal et le MIC. Selon la convention, le MIC va rembourser à la commune toutes les infrastructures nécessaires, ce qui représente à peu près un demi-million de plus que ce qu'on aurait touché avec les taxes. Dans ce cadre-là, M. BOECHAT précise que le MIC est alors exonéré des taxes.

Le Conseil général devra quant à lui voter sur un crédit-cadre afin que la commune puisse engager l'argent de la mise en place des infrastructures et ensuite se les faire rembourser par le MIC, comme c'est toujours le cas dans des cas de financements externes. Ce système fonctionne en principe très

bien et les infrastructures du MIC pourront être réalisées d'un seul coup, ce qui est aussi un gage pour la commune que le reste du quartier sera terminé.

A part les membres de la Commission d'aménagement, M. Pascal BONGARD (PDC) fait remarquer qu'aucun membre du Conseil général n'a reçu cette convention. Ensuite, M. BONGARD rebondit sur les propos de M. BOECHAT, selon lesquels cette convention ne serait pas soumise au Conseil général pour approbation, alors que c'est effectivement écrit dans la convention. Il ne comprend donc pas pour quel motif cela ne serait pas le cas.

***Intervention de
P. BONGARD***

M. Jean-Marc BOECHAT relève que le Conseil communal était dans un premier temps persuadé que cette convention devait être approuvée par le Conseil général, raison pour laquelle cette mention figure dans la convention. Cependant, suite à une discussion avec le Service des communes, ce dernier a précisé que l'important était bien d'obtenir un crédit-cadre du Conseil général, mais que la convention ne devait pas être approuvée par celui-ci. M. BOECHAT annonce donc qu'une telle demande de crédit-cadre sera présentée lors de la séance de mars.

***Réponse du
Conseil communal***

M. BOECHAT rappelle que le MIC était jusqu'à peu alimenté par sa propre eau qu'il pompait directement dans le lac de Gruyère, ce qui n'est aujourd'hui plus agréé par le SAAV et raison pour laquelle le MIC est aujourd'hui est relié pour l'eau potable au CEFREN.

Dans le même cadre que le plan financier, en termes de discussions et d'échanges, Mme Séverine LAGO propose d'aborder ce sujet avec le Conseil communal par la suite pour en comprendre les tenants et aboutissants financiers et les impacts qui peuvent en découler.

***Intervention de la
Commission financière***

M. Jean-Marc BOECHAT acquiesce à cette proposition, en précisant qu'il a été un peu pris par le temps, dans le sens où effectivement il fallait trouver une solution rapide pour que le MIC ne soit pas coupé d'eau complètement. Ce sont beaucoup de tractations pour peu d'effets financiers. M. BOECHAT relève la très bonne collaboration avec le MIC et les mandataires qui y travaillent.

***Réponse du
Conseil communal***

8. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

– Concours du 3^{ème} centre scolaire

M. Jean-Pierre HELBLING précise que ce concours a été parfaitement organisé par le bureau d'architecture 0815 de M. Cyrill Haymoz avec le soutien des services communaux. Il a permis d'examiner 58 projets.

***Intervention du
Conseil communal***

Les 2 et 3 octobre, le jury, nommé pour l'occasion, a siégé durant 2 jours pour juger et choisir les lauréats et pour attribuer les prix.

Grâce à la bonne préparation du bureau organisateur ainsi que de tous les services communaux, le déroulement de ces deux jours s'est très bien passé. Vu le nombre de projets présentés, un travail intense a été effectué par les membres du jury pour départager les concurrents. Mais dans tout concours, il faut établir un classement et celui-ci a été réalisé en tenant compte de tous les paramètres nécessaires à la réalisation d'un nouveau centre scolaire et de son intégration dans l'espace prévu à cet effet.

Chaque projet dévoilait ses particularités, ses astuces, ses découvertes architecturales, ses audaces parfois, afin de séduire un jury qui a admiré la diversité des projets présentés.

Le classement des 6 premiers lauréats est le suivant :

- 1er prix (La Toile)
Groupement Ruffieux-Chehab Architectes SA + Tekhne SA, 1700 Fribourg
- 2ème prix (Waldo)
Urbistondo + Martinez architectes, 1004 Lausanne
- 3ème prix (Triade)
Oeschger Schermesser Architekten, 8004 Zurich
- 4ème prix (Bob Marly)
MJ2B Architekten AG, 3280 Morat
- 5ème prix (Chip and Dale)
Esposito & Javet architectes, 1004 Lausanne
- 6ème prix (Child wood)
Atelier Zéro SA, 1005 Lausanne

M. HELBLING informe que des bureaux canadiens, espagnols ou français ont participé à ce concours.

Voici le calendrier de ce 3^{ème} centre scolaire :

Jusqu'à la fin de l'année : choix des ingénieurs ;

Durant l'année 2020 : validation projet définitif ;

Octroi du crédit de construction : automne 2020 ;

Octroi du permis de construire : février 2021 ;

Début des travaux : mai 2021 ;

Réception de l'ouvrage : rentrée 2023.

– Habitations pour seniors (HSM)

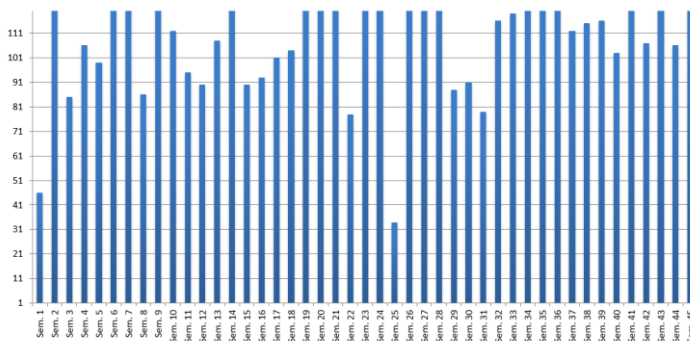
M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que la crèche et l’AES ont emménagé durant l’été dans ces locaux et que les locataires ont pris possession des lieux en deux étapes, début septembre et début octobre. A ce jour, les logements sont tous loués et les infrastructures extérieures terminées.

– Marly Mobile

M. HELBLING présente quelques statistiques :

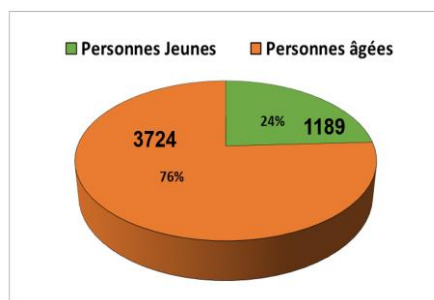
Total des courses réalisées, semaines 1 à 45, année 2019

4913



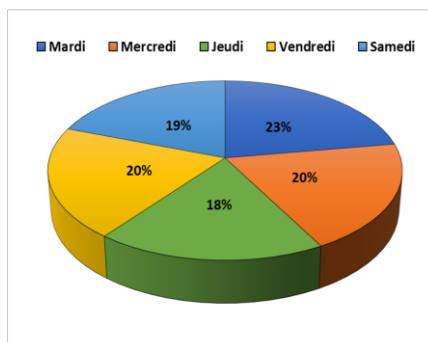
Cela correspond à une fréquentation de plus de 100 courses par semaine, soit environ 20 par jour.

Les catégories d’âges des personnes fréquentant ce service sont les suivantes :



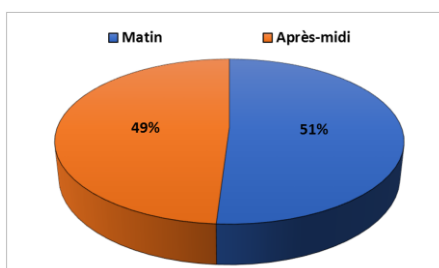
Pour rentabiliser les courses, M. HELBLING précise que le chauffeur essaie de les regrouper, puisque la demande est importante. Une majorité de personnes âgées ont recours à ce service, soit 76%.

Les courses journalières se répartissent ainsi :

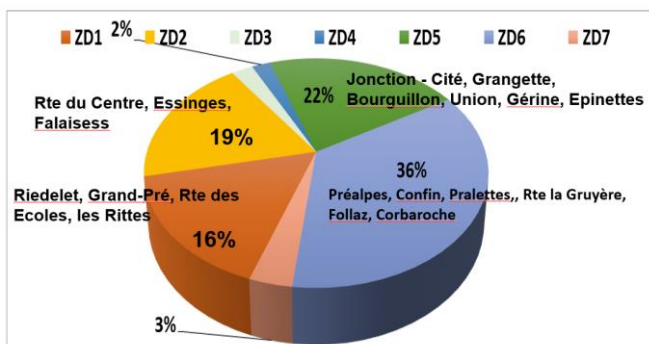


Sur les cinq jours de la semaine, il est intéressant de constater que l'utilisation de la Marly Mobile est quasi constante. Les utilisateurs réservent fréquemment ce service de semaine en semaine.

Voici la répartition des courses par périodes de la journée :



M. Jean-Pierre HELBLING présente la répartition des courses par zones géographiques :



Il indique que des messages réguliers d'utilisateurs de ce service louent les bons services du chauffeur actuel de la Marly Mobile. Ce programme étant destiné à permettre aux personnes de se réinsérer sur le marché du travail, il n'est pas possible de maintenir plus d'une année le chauffeur.

– Horaires de fin d'année

M. HELBLING informe que l'administration communale sera fermée du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

9. Présentation du PITSC et de la coordination du projet Accueil

– Projet Accueil

*Présentation de
Christophe Koersgen*

M. Christophe Koersgen, travailleur social, se présente en précisant qu'il a été engagé depuis novembre 2018 dans le cadre du projet Accueil par la commune de Marly.

Le projet Accueil a vu le jour notamment suite à la vague de migration de 2015-2016, projet qui a été porté par trois acteurs principaux qui sont à la fois le CAM (Coordination Accueil Migrants), les écoles primaires ainsi que le Service d'animation socioculturelle. Ils partaient du constat qu'il y avait beaucoup d'activités en lien avec la migration, mais qu'il y avait besoin de rassembler les forces et surtout d'éviter les doublons. C'est donc dans ce sens qu'un rapport de recherche qui a été remis en 2018 et qu'un poste de coordinateur a été créé. C'était une manière de garantir une personne de référence afin d'aiguiller au mieux les habitants de Marly. Ce projet Accueil a émergé via la Commission Marly Sympa.

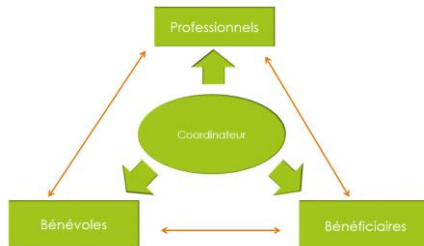
Le poste de coordination de l'accueil est en pleine conformité avec une loi qui date de 2011 sur l'intégration des migrants et la prévention du racisme. M. Koersgen précise que dès le départ du projet, il y a eu une volonté d'élargir au possible la question de l'accueil. On ne parle pas uniquement de l'accueil des migrants ou de l'accueil des réfugiés, mais bien de l'ensemble des habitants de Marly. Dans cet esprit d'ouverture, le projet peut concerner à la fois des nouveaux habitants, des parents qui scolarisent pour la première fois leur enfant, ou toute autre demande. M. Koersgen estime qu'il y a nécessité d'agir à plusieurs niveaux, suite à différents constats :



Pour les écoles primaires en particulier, le besoin se fait sentir pour la relation école-parent-enfant. A titre d'exemple, M. Koersgen indique que pour la rentrée 2019 du cercle scolaire de Grand-Pré, 34 enfants allophones étaient scolarisés sur un total de 68 enfants. Plusieurs collaborations se sont mises en place, notamment avec les cours de français de l'Animation et avec le projet Oasis. Le constat général est qu'il y a manifestement un manque de coordination entre différents partenaires et qu'il est possible de combler cela à moindre frais en mobilisant le réseau. L'important est de permettre aux individus de pouvoir transiter d'une structure à l'autre, d'évoluer vers une

meilleure intégration, vers un meilleur accueil, pour qu'ensuite cela devienne également des personnes ressources pour d'autres individus. C'est véritablement un investissement pour le futur, dans l'optique qu'une personne accueillie en vaut deux.

Les domaines touchés par ce travail de coordination couvrent une large palette des métiers du social.



Il s'agit bien entendu de créer des liens. M. Koersgen fait le constat que, de plus en plus, il y a une spécialisation parmi les professionnels qui bien souvent vivent des frustrations, sans savoir que le voisin rencontre exactement le même problème. En multipliant les échanges, on arrive bien souvent à des résolutions de cette problématique. Le projet Accueil s'inscrit pleinement dans la devise de l'animation qui est le « aller vers ». Un des points forts de ce poste de coordinateur est qu'il permet un lien rapide avec les professionnels, les bénévoles et les bénéficiaires qui gravitent autour du service de l'Animation. Ce contact quotidien a déjà lieu depuis de nombreuses années et il facilite le travail de M. Koersgen et les possibilités de résolution. S'il peut compter sur divers partenaires pour réaliser ces tâches, M. Koersgen dispose également d'outils de travail qui sont les suivants :

- Suivis individuels
- Projets collectifs
- Plateforme de compétences
- Habitants (agents Marly Sympas, nouveaux retraités,...)
- Réseau
- Programmes cantonaux (Vitamin F,...)

Par rapport à la plateforme de compétences, M. Koersgen explique qu'il s'agit d'une mise en réseau de professionnels pluridisciplinaires. Actuellement, ils sont une dizaine, autant les écoles primaires de Marly que le CO, l'animation, le service social, le CAM, des acteurs cantonaux. C'est une plateforme qui permet un échange d'informations et de pratiques pour mieux se connaître au niveau communal et cantonal. Elle part du pari que l'on collabore mieux s'il l'on se connaît. C'est un encouragement à la collaboration et pour M. Koersgen un outil extrêmement utile.

La création du poste de coordinateur a été faite dans l'idée de garantir une personne de référence par rapport à ces questions d'accueil et de faciliter la vie de certains habitants. On vise à la fois un gain en temps et en argent pour les habitants et la commune ; par exemple, en encourageant maintenant les individus à suivre des cours de français, on réduit le nombre ou le besoin d'interprètes communautaires à l'avenir. Un autre exemple sont les liens avec le social et l'économie à l'aide du programme Vitamin F qui est un programme cantonal de subsides à destination des employeurs qui embauchent des personnes étrangères au bénéfice du permis F. M. Koersgen avait présenté ce programme dans le cadre de l'apéritif de l'économie locale. A la suite de cette présentation le 30 août dernier, il a reçu un employeur de Marly et un lien a pu se faire avec l'ORS. Cela a débouché sur un stage formatif de deux mois pour un adulte de 29 ans, avec un bilan qui aura lieu en décembre. Là aussi, il s'agira de déterminer si un contrat de travail fixe pourra être signé. Bien souvent on parle de coordination de l'accueil, mais on devrait davantage parler de coordination de l'information, puisque beaucoup de projets existent et le tout est de lier les bonnes personnes avec les bons projets.

M. Christophe Koersgen termine en disant que, au-delà de ce que le coordinateur ou le projet accueil dans son ensemble peuvent apporter, il y a certaines évolutions sociétales qui méritent d'être soulevées. Il cite tout d'abord les phénomènes migratoires qui certainement vont continuer. D'autres vagues vont apparaître, à intervalles plus au moins réguliers en Suisse et inévitablement à Marly. Là aussi, il s'agira d'avoir les outils suffisants pour répondre aux différentes demandes et se coordonner au mieux. L'évolution démographique de la commune joue également un rôle, avec des projets de nouvelle école, de nouveaux quartiers et par conséquent la nécessité d'avoir une coordination au sein de la commune afin de garantir une qualité de l'accueil, mais également une égalité de traitement par rapport à l'accès à certains services. La question de l'accueil des nouveaux habitants est donc plus que jamais d'actualité. Voici les coordonnées de M. Koersgen, qui se tient à disposition.

Christophe Koersgen

Coordinateur accueil

Commune de Marly

Service d'animation socioculturelle

Rue des écoles 32, 1723 Marly

Présent les mardis et vendredis

076 595 50 30

accueil@anim.ch



– **PITSC**

***Présentation de
Ludovic Dougoud***

M. Ludovic Dougoud présente les projets de cette année et ses résultats.

Avant cela, il donne un petit récapitulatif des bénéficiaires du PITSC.

- Domicilié-e-s dans la Commune de Marly
- Au bénéfice d'une aide financière du Service social de Marly (SSM)
- Fin de droit de chômage ou sans droit
- Personnes motivées à retrouver un emploi
- Entre 18 et 61 ans
- Aptitude au travail. Un potentiel d'employabilité doit être reconnu

M. Dougoud récapitule le rôle du PITSC :

- Programme d'insertion/réinsertion socioprofessionnelle par l'emploi
- Permet de retrouver une indépendance financière et de ne plus dépendre de l'aide sociale
- Augmenter la confiance et l'estime de soi
- Amélioration de la qualité de vie de la commune
 - Embellissement du village
 - Mise en place de projets originaux pour les habitant-e-s
 - Soutien aux services communaux, à la population, entreprises, sociétés et associations locales

Les principaux buts de ce programme sont :

- Permettre aux bénéficiaires de retrouver un emploi
- Valoriser les compétences des bénéficiaires
- Faire émerger et/ou retrouver des compétences
- Travail sur l'estime et la confiance en soi
- Accompagnement individualisé en fonction des besoins de la personne
- Soutien à la recherche d'emploi (dossier de candidature, entretien d'embauche, téléphone)

M. Dougoud donne ci-après les différents types de projets du PITSC :

• **Collaborations avec particuliers**

- Déménagements
- Montage de meubles
- Restauration de meubles
- Jardinage
- Nettoyages
- Service de déchetterie
- Réparations de vélos

• **Collaborations avec sociétés,
associations et commerces locaux**

- Livraisons de matériel
- Réparation de vélos
- Montage d'infrastructures
- Mise en place de salles
- Distribution de flyers
- Gestion de la vaisselle réutilisable



Le PITSC s'est lancé cette année dans la fabrication de miel, en réalisant lui-même les ruches qu'il a installées sur le site du MIC. Avec le soutien de M. Martin Jordan, responsable de la section édilité, le PITSC a récolté du miel une première fois cette année au mois de juillet.

Le PITSC a créé le premier jeu d'évasion à but social de Suisse : Le Donjon qui a ouvert au mois de juin 2018. Cet escape game a tellement bien fonctionné qu'une deuxième salle a été ouverte il y a un mois et demi : Kanfarâ.



Ce projet a permis de créer trois nouveaux emplois de réinsertion qui sont quasiment autofinancés pour cette année et qui permettent à des personnes de faire des emplois non manuels.

Le PITSC s'est également lancé dans la fabrication de savon artisanal, qui sera vendu au marché de la St-Nicolas de Marly et ensuite directement dans les locaux du PITSC. Ces savons sont fabriqués entièrement par les améliorateurs et sont à base d'huile de coco, de beurre de karité et d'huile d'olive. C'est aussi un moyen de promouvoir le projet de manière originale et de créer des activités permettant d'occuper des personnes qui n'ont pas de compétences manuelles.



Voici les avantages que le PITSC procure au Service social de Marly :

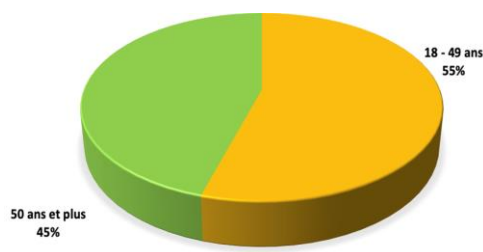
- Emplois à disposition en ligne directe, réponse rapide
- Permet l'évaluation et l'émergence de compétences
- Mise en situation réelle des bénéficiaires face au marché de l'emploi via la procédure de recrutement
- 1 journée par semaine est consacrée à la recherche d'emploi avec un encadrement
- Les AE peuvent être sollicités pour des menus travaux auprès des personnes soutenues par notre service (déménagement, montage de meubles, réparations diverses)

Les améliorateurs d'environnement bénéficient quant à eux des avantages suivants, grâce à ce programme :

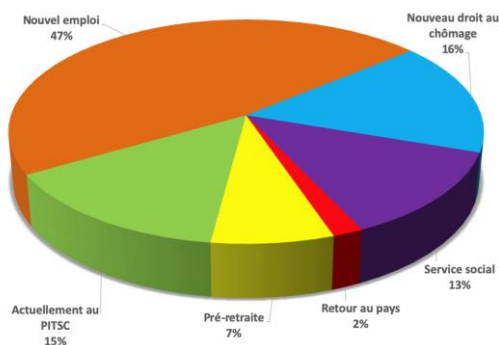
- Besoin d'être rapidement en activité
- Reprise d'un rythme et d'un cadre de travail
- Développer le réseau professionnel et social des bénéficiaires
- Fierté d'être engagé par sa commune et d'y apporter quelque chose
- Sortir les personnes de l'isolement
- Emploi cotisant
- Emploi valorisant
- Pont vers l'économie libre

Au niveau de la commune, le PITSC permet de mettre en place des projets originaux, l'amélioration de la qualité de la vie de la commune avec un embellissement du village et un soutien aux services communaux, à la population, aux entreprises et sociétés locales.

M. Dougoud donne la statistique suivante, relative à l'âge des bénéficiaires :



Depuis le début du programme en 2013, M. Dougoud informe que 55 personnes ont été engagées au sein du PITSC. Sur ces 55 personnes, 25 avaient 50 ans ou plus, catégorie de personnes pour qui la réinsertion est souvent problématique.



Sur ces 55 personnes toujours, 26 ont trouvé un nouvel emploi suite à leur passage au PITSC ; 9 personnes ont ouvert un nouveau délai cadre au chômage ; 1 personne est retournée dans son pays d'origine ; 4 personnes ont fait un pont vers la pré-retraite ; 8 sont actuellement au PITSC. M. Dougoud relève que sur les 55 personnes engagées, seules 7 ont eu besoin de retourner au Service social, complètement ou partiellement.

Il donne quelques chiffres sur l'économie réalisée par le Service social grâce à la mise en place du PITSC pour l'année 2018, et le retour sur investissement :

Nom	Taux d'activité	durée du contrat		Total 2018				Aide financière du service social car revenu PITSC insuffisant	Aide financière du service social sans PITSC	Aide financière du service social suite au PITSC
		Début	Fin	Total 2018		Moyenne mensuelle				
				Salaire brut	Salaire net	Salaire brut	Salaire net			
Bénéficiaire 1	100%	01.01.18	30.04.18	16 000.00	13 300.60	4 000.00	3 325.15		10 400.00	
Bénéficiaire 2	30%	01.01.18	31.01.18	720.00	664.20	720.00	664.20		528.00	
Bénéficiaire 3	100%	01.01.18	31.07.18	20 438.00	17 699.40	2 919.70	2 528.50		31 500.00	
Bénéficiaire 4	50%	01.01.18	24.06.18	13 790.75	12 526.45	2 298.45	2 087.75	4 800.00	22 800.00	M. a retrouvé un emploi
Bénéficiaire 5	100%	01.01.18	31.07.18	7 000.00	6 940.60	1 000.00	991.50	4 360.00	5 860.00	837.- par mois
Bénéficiaire 6	100%	01.09.18	15.09.18	1 333.35	1 211.15	2 666.70	105.30		1 600.00	
Bénéficiaire 7	30%	16.01.18	31.12.18	22 715.70	20 206.00	1 975.30	1 757.05		11 000.00	Mme encore au PITSC en 2019
Bénéficiaire 8	100%	01.03.18	31.12.18	39 244.70	34 939.20	3 924.45	3 493.90		20 000.00	M. encore au PITSC en 2019
Bénéficiaire 9	100%	01.01.18	31.05.18	12 261.00	10 764.80	2 452.20	2 152.95		7 500.00	M. renvoyé dans son pays
Bénéficiaire 10	50%	28.05.18	31.12.18	7 416.95	6 898.25	1 059.55	985.45	15 400.00	22 400.00	Mme encore au PITSC en 2019
Bénéficiaire 11	44%	28.05.18	31.12.18	10 626.30	9 883.10	1 518.05	1 411.85	10 674.00	23 200.00	Mme encore au PITSC en 2019
Bénéficiaire 12	100%	01.10.18	31.12.18	12 000.00		4 000.00	-		1 500.00	M. a retrouvé un emploi
Stagiaire 1	100%	01.01.17	03.02.17	8 800.00	7 993.30	1 257.15	1 141.90			
Stagiaire 2	100%	01.08.17	31.12.17	5 240.00	4 847.60	1 048.00	969.50			
				163 546.75	135 033.75	28 534.40	19 503.60	35 234.00	158 288.00	-
Stagiaires										
Bénéficiaire LEMT										
									Economie réalisée	123 054.00

Cette économie se monte à 123'054 francs pour l'année 2018. Quant au retour sur investissement, il est le suivant :

Libellé	Charges	"produits"
Budget total du PITSC	227 600.00	
Economie réalisée en terme de dotation et remplacement		57 650.00
Economie réalisée par le service social (aide)		123 054.00
Prestations refacturées à des tiers		26 279.65
Escape Marly		12 451.00
	227 600.00	219 434.65
Différence		8 165.35
	227 600.00	227 600.00

227600	100
8 165.35	3.59
	96.41

Pour l'année 2018, le retour sur investissement est de 96.41%

M. Dougoud relève que ce résultat est excellent pour un programme qui existe depuis 6 ans. Les mandats réalisés pour les particuliers prennent toujours plus d'ampleur, grâce au bouche-à-oreille. Durant l'année 2015, M. Dougoud indique que 3'000 francs de rentrées avaient été réalisés ; pour 2019, il annonce des recettes à hauteur de 49'785 francs, soit 16 fois plus qu'en 2015. En conclusion, le PITSC est un projet « gagnant-gagnant-gagnant », pour les habitants de la commune, pour les améliorateurs d'environnement et pour la commune de Marly.

10. Divers

– Informations diverses

En préambule de la prochaine séance du Conseil général du 11 décembre, M. Sylvain GRANDJEAN informe que, dès 18h30, tous les Conseillers généraux sont invités à visiter les nouveaux locaux de l'Accueil de la petite enfance et les pavillons scolaires à Marly Cité.

M. GRANDJEAN rappelle que le cortège de la St-Nicolas se déroulera à Marly le dimanche 8 décembre, avec un marché artisanal à l'intérieur de la salle de Marly Cité.

Intervention du Président

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) estime très dommage que la séance du Conseil général du mois d'octobre ait été annulée. Elle pense que pour une commune comme Marly, quatre séances à différents moments de l'année sont importantes. Certes, cela a un coût, mais il y a matière. Une présentation du PITSC comme ce soir aurait très bien eu sa place dans une séance du mois d'octobre.

***Intervention de
L. Widmer-Comment***

D'autre part, en sa qualité d'habitante du quartier des Rittes, Mme WIDMER-COMMENT tient à remercier et à féliciter sincèrement la société Implenia qui est à l'écoute et très attentive aux allées et venues des habitants de ce quartier, durant le grand chantier qui s'y déroule pour la réalisation du rond-point et de la route d'accès pour le Parc des Falaises.

Personnellement, M. Sylvain GRANDJEAN remercie le Conseil communal et le Conseil général pour leur attention et leur participation. ***Clôture***

Il remercie également M. Nicolas Gex et Mme Séverine Lago pour leur aide à la préparation de ce conseil, l'édilité pour la mise en place de la salle ainsi que Mme et M. BUSSARD pour la tenue de la buvette. Il se réjouit de retrouver chacun mercredi 11 décembre, pour la dernière séance du Conseil général de l'année 2019.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Sylvain GRANDJEAN, clôt la séance à 22h37.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Sylvain GRANDJEAN

Nicolas GEX